

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
COMMUNE DE GRENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-33**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2022

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. THIMONIER Franck, MM ABADIE Frédéric, BERCIMUELLE Laurent, MONTAGNON Bruno, JARRIGE Jérôme, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVIER Christelle, M. ASTRUC Pierre-Charles, Mme CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Absents : Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Christine FASSINOT*), Mmes LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, PARENTI Sandrine

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Madame Vincenza MILITI, Adjointe déléguée à la vie associative, présente les modalités d'octroi des subventions aux associations. Une association déclarée peut recevoir une subvention de la part de l'État, de collectivités territoriales et d'établissements publics, pour l'aider à réaliser ses projets. Les subventions complètent (*ou remplacent*) d'autres aides en nature dont peut bénéficier l'association, telles que : fourniture de biens, mise à disposition de locaux ou de personnels.

Sur proposition de la commission municipale « Vie associative », **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **alloue, à l'unanimité, les subventions suivantes**, les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2022 :

Article 6574 du budget communal (associations et autres organismes de droit privé) :

ACCA (Grenay)	600.00 €
Badminton Club de Grenay	630.00 €
Batterie Fanfare La Renaissance (Saint-Laurent-de-Mure)	500.00 €
E-Media Events (Saint-Bonnet-de-Mure)	600.00 €
Eveil Sportif de Grenay	990.00 €
FNACA (Heyrieux-Valencin-Grenay)	400.00 €
Grenay Tennis de table	30.00 €
La Fabrique Musicale (Heyrieux)	1 000.00 €
Les Compagnons du Saucisson Lyonnais et du Saint-Marcellin (Chamagnieu)	300.00 €
L'Open Studio (Grenay)	700.00 €
O Temps Partagé (Grenay)	330.00 €
Pétanque Club de Grenay	300.00 €
RC Impulsion (Mions)	30.00 €
Récré A3 (Grenay)	300.00 €
Tennis Club de Grenay	1 280.00 €
« Club des Pervenches » (Saint-Georges-d'Espéranche)	350.00 €
Association des familles et des amis « Les Colombes » (Heyrieux)	350.00 €
Association des Conciliateurs de Justice (du ressort du Tribunal Judiciaire de Vienne)	500.00 €
Association Gestion Animation Centre Social et Culturel d'Heyrieux «Bulles d'échanges »	200.00 €
MFREO Mozas (Bourgoin-Jallieu)	50.00 €
MFR (Vif)	50.00 €
MFR (Eyzin Pinet)	50.00 €
Soit un TOTAL de	9 540.00 €

Article 65738 du budget communal (organismes publics) :

EFMA (<i>Bourgoin-Jallieu</i>)	150.00 €
TOTAL	150.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme :
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 12 décembre 2022

Le Maire,



Alain CAUQUIL